L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 24 JANVIER 1873. — 46me Année.

DUFOUR & LIBET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 24 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co.—Tout le fonds de commerce d'Arnold Weber, comprenant articles, draps, etc.

Par Eugène Tourné, au magasin de M. Breitour—Vin rouge, vin blanc, cognac, genièvre, absinthe, sardines, etc.

Par R. M. Montgomery, au coin des rues Enghien et Musique—Fonds d'une grocerie, etc.

Par Albert Picot, 171, rue Poydras—Assortiment général de meubles, pianos, etc.

Par Louis Stern & Bros., dans leur salle d'encan No 16 rue de Chartres—bottes, souliers et brodequins.

ATTENTION!

Vente à 11 1/2 heures, au magasin de l'importateur, E. Bordelais. Voir les catalogues par Eugène Tourné.

Prix de l'abonnement à l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

1 an	$12
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25
Prix du numéro	5 cents.

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

SPECTACLES.

Vendredi soir, 24 Janvier 1873.

Académie.—Robin Hood.
Variétés—Meg Merrilies, ou drame Guy Mannering.
St. Charles.—Naval Engagements.
Musée d'Anatomie—40 rue St-Charles.

Comment on devient Sénateur aux Etats-Unis.

Voici qui n'est pas une satire due à la plume d'un vaudevilliste étranger. C'est, simplement, le résumé de l'enquête officielle devant le comité du Sénat des Etats-Unis sur l'élection de M. Caldwell comme sénateur par la législature du Kansas.

M. Caldwell avait pour concurrent l'ex-gouverneur Carney. Une entrevue a eu lieu entre Caldwell, Samuel T. Smith son associé et Carney et un contrat a été rédigé et signé. Carney a consenti, moyennant $15,000, à retirer sa candidature et il a reçu, comme compensation un billet de $10,000 payable à 30 jours et souscrit par Caldwell sans condition et un autre billet de $5000 payable seulement dans le cas où Caldwell serait élu. Le premier billet a été payé à l'échéance, mais le second ne l'a été qu'au printemps après l'élection, et après plusieurs réclamations. Dans une entrevue avec Carney, Caldwell lui a dit qu'il n'avait pu encore payer le billet de $5000 mais qu'il s'arrangerait bientôt pour obtenir du chemin de fer du Pacifique de l'argent pour payer ce billet. Cette compagnie de chemin de fer lui avait promis de l'argent pour son élection, et il ajoutait que tant qu'elle ne se serait pas exécutée, il s'opposerait à toute législation en sa faveur.

Caldwell aurait dit au même témoin qu'il l'emporterait quand cela devrait lui coûter $250,000 ; après l'élection il a dit qu'il avait dépensé $60,000 pour se faire élire.

Le même témoin, Carney, ayant présenté à Caldwell une demande d'emploi pour un individu, le sénateur a répondu, après avoir consulté un mémorandum "je ne dois rien à cet homme, je l'ai payé pour son vote."

Un nommé Anderson était employé par Caldwell et Smith pour acheter les votes des membres de la Législature. Chaque jour, il venait rapporter que tels ou tels membres pouvaient être achetés pour $500, $1,000 ou $2,000.

Il y avait un comité composé d'amis de Caldwell, qui était chargé de conclure les marchés. Suivant un témoin, l'honorable Thos. A. Osborn, élu gouverneur du Kansas, a fait partie de ce comité.

Plusieurs législateurs consciencieux déclarent que le peuple était opposé à l'élection de Caldwell, ils ne pouvaient voter pour lui à moins d'être payés, ce qui mettait leur conscience en repos.

Un M. Carson a déposé qu'il avait été loué par un ami du candidat Caldwell pour acheter des votes en faveur de celui-ci ; on lui donnait $1,700 par vote et il avait donné seulement $1,000 gardant $700 pour sa commission. Quelques récalcitrants ont demandé $2,500 et un ou deux ont été jusqu'à exiger $5,000, mais, enfin, toute la Législature y a passé.

Il y a eu une exception, cependant. Un M. James H. Snead, plus exigeant que les autres, voulait $4000 de son vote ; il est allé avec le courtier voir Smith, l'associé de Caldwell, pour traiter de l'affaire, mais Smith était occupé et il n'a pu le voir.

Il y a longtemps qu'il est notoire que, dans toutes les élections aux Etats-Unis, il se fait un trafic de votes ; mais il n'y avait pas encore eu un exemple aussi flagrant de cynisme dans ce marchandage des consciences.

Le Sénat validera-t-il l'élection de ce Caldwell en présence des faits révélés par l'enquête? Si nous posons la question, c'est que nous sommes certain qu'un grand nombre de sénateurs ont employé, pour assurer leur élection, des moyens de corruption analogues à ceux qu'a mis en œuvre M. Caldwell. Mais peut-être ceux-là se montreront-ils plus sévères que leurs collègues contre le maladroit qui s'est laissé prendre la main dans le sac. Il faut, au moins sauver les apparences.

Quand, dans une république, la corruption se pratique si ouvertement, c'est un triste symptôme et si une réaction énergique ne survient pas, c'est que l'heure d'un César est bien près de venir.

Incendie a la Baie St. Louis.—Un incendie s'est déclaré, samedi dernier, à la Baie St. Louis, dans une maison en bois appartenant à M. Jules Fasard. Elle a été réduite en cendres. Les édifices voisins auraient eu le même sort sans les efforts des pompiers qui sont parvenus à circonvenir le foyer de l'incendie. La maison de M. Fasard, estimée à $1600, n'était pas assurée. Les habitants de la petite ville ont organisé une souscription pour reconstruire le bâtiment.

Sans nier la puissance des agents minéraux et des produits chimiques dont la science a su tirer parti pour guérir les maladies, il faut reconnaître qu'il y a dans les plantes des propriétés que les modernes ont trop négligées. C'est en faisant des recherches sur les propriétés médicinales de certaines racines, écorces et plantes que l'on est arrivé à la composition des HOME STOMACH BITTERS, l'un des meilleurs stimulants toniques qui soit en usage.—Voir l'annonce.

—Dans un avis publié aujourd'hui dans nos colonnes, M. J. P. Cros, propriétaire de la patente de la fameuse Huile Septoline, que sa compagnie a seule le droit de fabriquer, prévient le public qu'il y a des personnes qui ont acheté des barils vides portant sa marque de fabrique afin de les remplir d'huiles d'espèces [illegible] qu'elles peuvent vendre à un prix moindre que celui de la Septoline. Nous renvoyons les personnes intéressées au l'avis, à l'annonce.

Chapeaux d'hiver.—M. Louis Geo. Ashbury, 48, rue Royale, désirant écouler son assortiment de chapeaux d'hiver, pour dames, offre à ses clientes l'avantage de les faire garnir sans prix extra.

Grocerie.—Aujourd'hui, à onze heures, MM. Montgomery vendront le contenu d'une grocerie, au coin des rues Enghien et Musique, (3me District), en bloc ou par lots, à la convenance des acheteurs, ainsi que les comptoirs et garnitures, etc.

Revue des Journaux.

Le [illegible] envoyé par le sénateur Sherman [illegible] la reprise des paiements en espèces, [illegible] M. Sherman l'a présenté par déférence pour les opinions de ses constituants mais sans compter sur le succès. Le programme de la dernière élection présidentielle comprenait deux points essentiels, la politique à suivre à l'égard du Sud et la question de la reprise des paiements en espèces. Greeley a été battu sur les deux points. L'oligarchie financière qui a soutenu Grant, ne veut pas de la reprise des paiements en espèces.

Le Picayune est d'avis, comme nous l'avons été, qu'une décision de la Cour Suprême de l'Etat ne peut régler la question de savoir quelle est la législature légale. L'organisation du Sénat le 9 décembre 1872 par des moyens arbitraires et par l'usurpation de Pinchback, a donné naissance à un état de choses illégal. Le point de départ ayant été faux, tout ce qui s'en est suivi est nul, et le remède, consiste dans une réorganisation du Sénat sur les bases légales et régulières.

Le Picayune cite une lettre d'Italie dont l'auteur [illegible] que les citoyens des Etats-Unis n'ont pas de nom. [illegible] mais en Europe on appelle aussi les brésiliens, les mexicains, les péruviens etc. américains comme on appelle européens, les gens de toutes les nationalités d'Europe. Il est fait est que les citoyens des Etats-Unis manquent d'un terme pour désigner leur nationalité.

Le Times revient sur une question que nous avons souvent traitée, celle du défaut de pouvoir chez une législature d'imposer des taxes à une corporation municipale. [illegible] La Constitution dit que les taxes doivent être égales et uniformes dans tout l'Etat, et les taxes municipales ne peuvent être que volontaires de la part des électeurs de la ville ou de leurs représentants régulièrement élus. La connivence criminelle de l'ancienne administration avec les fraudeurs établis par une législature corrompue, a amené un état de choses déplorable auquel il faut mettre fin.

Une communication adressée au Times soutient que la révocabilité des négociants est en faveur du rappel pur et simple de la loi fédérale sur les faillites.

Le Républicain essaie de démontrer que la cause de la fusion n'a aucune chance de réussir devant le Sénat des Etats-Unis. Ce qui lui inspire surtout confiance c'est que, dit-il, c'est véritablement une question de parti. C'est admettre que l'intérêt de parti doit passer avant la justice. Mais l'état de l'opinion à Washington ne justifie nullement cette assertion.

Suivant le petit écrit le mot de M. Casey et il a été accepté par le président, mais le Congrès ne s'est pas encore prononcé.

Le Républicain, fortifié par l'appui du Times, revient encore à la charge à propos de Cuba.

Ce journal appelle les observations de M. Morton sur les défauts du mode actuel d'élection pour le président; M. Morton veut que le président soit directement élu par le peuple.

Le Républicain prétend qu'il n'est pas démontré. Existerait-il quelques jours s'il consent d'avoir des monopoles et des subventions?

Sardou et l'Oncle Sam.

Notre estimable confrère du Courrier des Etats-Unis répond à nos observations à propos de ses commentaires sur l'Oncle Sam, et il s'appuie de deux autorités dont nous contestons absolument la valeur. M. Jules Claretie, [illegible] partisan de l'Indépendance Belge, et l'Opinion Nationale. Nous ne connaissons rien de plus faux et de plus personnel que les diatribes politiques de M. Claretie, dérivatif de l'école des Rochefort et des Ulbach, publiés, sous prétexte de Chronique parisienne dans l'Indépendance. Quant à l'Opinion Nationale, c'est un de ces journaux pour lesquels la grande république modèle est l'arche sacro-sainte à laquelle il est interdit de toucher sous peine d'être sacrilège.

Notre confrère a, comme nous, bien souvent signalé les illusions décevantes de certains écrivains français qui ont présenté les Etats-Unis comme un El Dorado parfait; il a traité de fantaisie le Paris en Amérique de M. de Laboulaye. Les journalistes de cette école ne sont donc pas des autorités.

Quant au fond du débat, nous croyons qu'il convient de l'ajourner jusqu'à ce que l'œuvre de M. Sardou ait paru. Le compte rendu fantaisiste du Figaro est évidemment écrit dans un sentiment très hostile à la république américaine; il généralise [illegible] Sardou n'a peut-être que partiellement.

Mais, même dans ce compte-rendu, nous ne trouvons rien de plus fort comme satire que ce qui se trouve dans La Famille Benoîton, Nos Intimes, Nos Bons Villageois, Rabagas, etc. et nous ajouterons que nous lisons, tous les jours, dans les journaux américains des tableaux de mœurs de la vie privée ou de la vie politique qui dépassent tout ce que le Figaro a fait dire à Sardou.

Il y a, dans l'histoire et dans les institutions des Etats-Unis, de grandes et belles choses, que tout écrivain consciencieux se plaira toujours à reconnaître; mais la presse des Etats-Unis a été, depuis quelques années, presque unanime à reconnaître que les mœurs en sont arrivées à ce point qu'elles fournissent plutôt un sujet à la satire qu'à l'éloge. Au lieu de cacher le mal, il appartient à la presse du pays de travailler à le guérir. Nous serions donc tort, nous qui écrivons de ce côté de l'Océan, de nous fâcher des boutades d'un écrivain satirique qui ne connaît peut-être les mœurs américaines que par la lecture des extraits de la presse américaine elle-même. En tous cas, attendons la pièce pour la juger.

Ajoutons encore une chose: c'est que tout le tapage fait autour de cette comédie, avant qu'elle ait paru, l'émoi attribué à la censure, les prétendues démarches auprès du général Ladmirault, la sollicitant permission demandée au ministre américain Washburne, tout cela ne nous paraît être qu'une série d'habiles réclames pour allécher à l'avance le public. Sardou est un grand faiseur de réclames, et, ayant écrit, cette fois, une pièce sur les Américains, il aura voulu faire plus que de la réclame, c'est-à-dire du humbug.

Alsace par Edmond About.—M. Edmond About, qui est alsacien, vient de publier un volume, inspiré par un sincère patriotisme, sur la malheureuse province arrachée à la France. L'épilogue de ce volume est le récit de l'emprisonnement de l'auteur par les Prussiens.

On trouvera cet ouvrage, qui offre un grand intérêt d'actualité, à la librairie Hébert & Cie.

Illinois Central.—Le colonel James T. Tucker, agent-général, de cette importante ligne de chemin de fer, annonce qu'il donne des connaissements directs pour tous les points desservis par cette ligne, par la voie de Caire, aux taux les plus bas, sur les bateaux à vapeur de première classe qui partent journellement à cinq heures. Par cette voie, les expéditeurs n'ont à craindre aucun retard résultant des glaces ou des basses eaux.

La destruction des pauvres est la pauvreté.—Proverbe [illegible]. Il n'y a rien de tel qu'un bon compte en banque pour rendre un homme indépendant, et comme le plus pauvre peut faire une économie, celui qui porte ce qu'il a à la Caisse d'Epargnes peut voir combien il s'accumule vite. Il y a beaucoup de commis qui pourraient facilement mettre un dollar par jour, et cette somme, par suite de l'intérêt de la Caisse d'Epargnes, se montera à cinq mille dollars en dix ans et à plus de vingt-cinq mille dollars en vingt-cinq ans. Voir le bilan de la Caisse d'Epargnes de la Louisiane dans une autre colonne. Ceux qui n'ont pas encore de compte ouvert à cette Caisse sont invités à aller visiter sa Banque, rue du Camp No 21 et à y faire leur premier dépôt.

Théâtre de l'Opéra.—Demain soir dimanche, on donnera en matinée La Dame aux Camélias, avec Mlle Millon et le soir La Dame de [illegible] grand drame.

Les Concerts Rubinstein.—La vente des billets pour les concerts Rubinstein qui doivent avoir lieu, la semaine prochaine, a commencé hier, activement, au magasin de M. L. Grunewald, rue du Canal, et au contrôle de l'Opéra. Tout indique que l'élite de la société sera réunie lundi dans la salle de l'Opéra, pour entendre les artistes qui nous arrivent précédés d'une réputation universelle.

Académie de Musique.—La troupe des Blondes continue à se faire bienvenir à ce théâtre. Hier soir encore, la salle était comble.

Robin Hood est un succès complet. La pièce, quoique insignifiante en elle-même est merveilleusement bien interprétée par Miss Lydia Thompson, la reine du burlesque, par Mlle Camille Dubois et par Mlle Weathersby. M. Harry Beckett est parfait dans tous ses rôles, et sa verve inépuisable, [illegible] l'exécution magnifique des décorations sur un fou rire et par des applaudissements unanimes.

La pièce de Robin Hood sera répétée ce soir.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La Cour Suprême de l'Etat a rendu hier sa décision dans l'affaire des deux bureaux de scrutateurs.

Le rapport de la majorité, présenté par le juge-président Ludeling et par les juges assistants Howell et Taliaferro, porte que le bureau de retour, composé de Bovee, Hawkins, Lynch et Warmoth est le seul légal, et déclare que les défendeurs, Wharton, De Feriet et Hatch n'ont aucun droit à ces fonctions. La demande de ceux-ci est donc rejetée et ils sont condamnés à payer les frais de Cour.

L'opinion émise par les trois juges de la Cour [illegible] est basée, paraît-il, sur les faits [illegible] dans le procès qui a paru d'abord devant le juge Dibble, de la Huitième Cour de District, puis devant le juge Elmore, de la même Cour, et en troisième lieu, devant ce qu'on est convenu d'appeler la Cour Supérieure, présidée par M. Hawkins.

Le jugement de la majorité déclare que cette dernière Cour est compétente en pareilles matières.

Les juges-assistants Wyly et Kennard ont présenté un rapport de minorité dans lequel ils prennent une attitude toute différente de celle assumée par leurs collègues.

Ils disent que la Cour Suprême est juridiction dans cette affaire, parce qu'elle n'implique aucune question d'intérêt, et ils refusent à M. Field, qui se dit avocat-général, le droit d'intervenir dans un procès qui ne le concerne pas directement.

Ils disent à l'appui de leur opinion l'acte d'intrusion, qui déclare formellement, que si un individu quelconque occupe illégalement une place publique, celui qui lui conteste ce droit, est tenu de lui intenter un procès devant une cour ayant juridiction, et de démontrer qu'il a été expulsé.

Cette manière de procéder n'a pas été observée par le Bureau de Retours, composé de Lynch, de Hawkins et de Bovee.—Les deux magistrats sont d'avis, que la Cour Suprême n'a pas juridiction dans un procès où il n'est pas question d'une somme dépassant $500.—L'article 74 de la Constitution de 1868, définit ainsi les limites de la juridiction de la Cour Suprême: "Cette Cour n'aura juridiction que dans les cas d'appel, quand il est fait mention dans le procès, d'une certaine somme excédant $500."

Outrepasser ces bornes prescrites par la Constitution même, ne peut être qu'une usurpation de pouvoirs.

Les juges Wyly et Kennard comprennent tout autrement la loi et la justice que les juges Ludeling, Howell et Taliaferro. Les deux décisions si différentes l'une de l'autre, auront un grand retentissement et seront commentées par toute la presse du pays.

C'est au Congrès fédéral et au peuple des Etats-Unis à décider de quel côté est le droit.

La décision de la cour suprême n'a surpris personne à la Nlle-Orléans, car chacun s'attendait à ce résultat.

Nous savions depuis plusieurs jours, par le télégramme envoyé par Casey au Président Grant, que trois des juges de la cour suprême soutenaient le parti radical.

Nous ne connaissions pas encore le Jugepoliticien. Il était réservé à notre siècle de progrès de le produire.

Durell, "le mandataire de Dieu tout puissant," ne manque pas d'imitateurs. O tempora, o mores.

Messieurs T. P. Robb, T. O. Orborn et R. H. Savage, faisant partie du comité d'investigation envoyé par le gouvernement des Etats-Unis pour faire des perquisitions relativement aux déprédations qui ont été commises à la frontière du Texas, sont arrivés à la Nouvelle-Orléans et ont pris des logements au "City Hotel."

Jeremiah Fox, accusé du meurtre de Duggan, mardi soir, au coin des rues Girod et Magazine, a comparu hier devant le recorder Houghton, qui l'a envoyé en prison sans privilège de caution, pour attendre le jour de son jugement, fixé pour le 30 de ce mois.

Un cocher de cab, qui s'est oublié au point de demander $5 à trois jeunes gens pour les conduire de l'hôtel de la Louisiane à la station de Morgan, a été mis en état d'arrestation et lancé dans les profondeurs de la calaboose. Nous nous portons garant qu'il ne recommencera plus.

La rue St. Charles est le rendez-vous d'un grand nombre de filous qui se tiennent au coin des rues pour faire la bourse ou la montre des passants. Leurs victimes sont généralement des étrangers qui visitent la Nouvelle-Orléans pour la première fois. Ces industriels connus ressemblent beaucoup aux hommes du meilleur monde et la police même s'y trompe. On ne saurait trop se défier d'eux et se répéter que l'habit ne fait pas le moine, au contraire.

George Goebell, employé à la manufacture de M. Peters, à Gretna, a eu la main droite mutilée par la machine. On craint que l'amputation ne soit nécessaire.

Les nominations suivantes ont été faites par le gouverneur McEnery et ratifiées par le Sénat pendant la séance du 20 de ce mois.

Paroisse Est Feliciana.—Robert H. McClelland, assesseur et collecteur de taxes.

Paroisse de Winn—J. W. Barnum, arpenteur; Robert J. Jackson et Solomon M. Baker, notaires publics.

Paroisse Ascension—Auguste Bélow, arpenteur.

Paroisse Franklin—John W. Willis, assesseur et collecteur de taxes.

Paroisse Iberville—Allen Jamel, assesseur et collecteur de taxes.

Paroisse St-Martin—Martin Voorhies, recorder; Ernest Delahoussaye, shérif; Adolphe Pellerin, coroner; E. A. Deschamps, J. B. Finney, C. Gauthier, A. Thibodeaux et J. B. Bernard, du jury de police.

TEMPÉRATURE.—23 janvier 1873.

Thermomètre de C. Dubamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	[illegible]	[illegible]
12 M.	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	[illegible]	[illegible]
6 P. M.	[illegible]	[illegible]

—Un assez grand nombre de billets de banque faux circulent sur la place de Paris.

Le fabricant de ces faux billets vient d'être arrêté. C'est un jeune homme de vingt ans.

Il faisait des billets de 20 fr. avec de l'encre de Chine et du crayon bleu.

L'imitation est assez grossière, mais, le soir, on pouvait s'y méprendre.

On a trouvé sur le faussaire un carnet où il inscrivait avec le plus grand soin le compte exact des billets qu'il jetait dans la circulation.

Une quantité assez considérable de ces faux billets a été saisie en province.

Législature de la Louisiane.

Séance du 23 janvier 1873.

SÉNAT.

Le Sénat est réuni à midi et quart sous la présidence du sénateur Brewster.

28 membres répondent à leurs noms et constituent le quorum.

M. Todd fait la motion d'approuver le procès verbal de la séance d'hier.

M. Burch s'oppose à la motion, qui est rejetée par M. Todd.

Le procès verbal est lu et approuvé.

Le fauteuil est occupé par l'honorable D. B. Penn, lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Sur motion de M. Voorhies, le Sénat rentre en séance exécutive.

La séance étant terminée, les portes sont ouvertes.

Le secrétaire de la Chambre annonce que l'orateur a signé les bills enrôlés de la Chambre, qui suivent:

"Résolution conjointe pourvoyant au comité spécial du Sénat et de la Chambre, pour s'adjoindre un comité de citoyens, à l'effet d'obtenir des témoignages qui seront soumis au comité congressionnel et d'allouer des fonds pour subvenir aux dépenses des dits comités et témoins."

"Résolution conjointe, à l'effet d'exprimer la satisfaction de l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour l'intérêt manifesté par le Congrès des Etats-Unis, dans la solution de la question existant maintenant dans l'Etat, et de remercier les sénateurs et les membres du Congrès de leurs efforts en faveur du peuple de la Louisiane."

[illegible] demande la signature du président du Sénat à ces deux bills.

M. Harlan, du comité judiciaire, fait un rapport défavorable à l'acte, rappelant l'article 317 du Code de procédure.

Le même fait un rapport favorable au bill intitulé: "Acte rappelant un acte intitulé: 'Acte créant une commission pour trouver un emplacement pour une maison d'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, acheter le dit terrain, faire une maison à cet effet, reçu au bureau du secrétaire d'Etat sans l'approbation du gouverneur, et promulgué par le secrétaire d'Etat, le 16 février 1871."

Il fait aussi un rapport favorable, avec un amendement, sur le titre à l'acte rappelant un acte intitulé: "Acte pour amender et rappeler les sections 1, 13 et 17 d'un acte intitulé: 'Acte pour établir un parc public dans la ville de la Nlle.-Orléans, approuvé le 16 mars 1870—approuvé le 6 avril 1871."

M. Lewis présente les deux bills suivants:

"Acte" pour pourvoir aux capacités des membres du juri dans les affaires civiles et criminelles.

Ce bill subit sa première lecture et est déposé.

"Acte" autorisant les notaires publics, dans tout l'Etat, à administrer le serment dans tous les cas.

Ce bill subit ses différentes lectures et passe.

Sur motion de M. Campbell, le Sénat rentre en séance exécutive.

La séance terminée, le Sénat s'ajourne à demain, à midi.

CHAMBRE.

Le président annonce à l'ouverture de la séance qu'il a reçu une lettre de M. Davis, de Caddo, lui faisant part de son intention de résigner son siège à la Chambre, aussitôt que sa santé le lui permettra.

M. [illegible] présente un bill relativement à la rétribution des employés de l'assesseur et des collecteurs de taxes.

M. Eustis, président du comité judiciaire, fait un rapport favorable sur le bill punissant la corruption chez les agents et chez les officiers publics.

M. Elam fait aussi un rapport favorable sur le bill autorisant une suspension du payement des taxes, et il offre deux substituts: l'un pourvoyant à une autre disposition des fonds de l'Etat; et l'autre créant des fonds spéciaux pour payer les dépenses du gouvernement.

Le rapport est accepté et le bill envoyé à l'impression.

Conformément à la Constitution des Etats-Unis, relativement à l'élection des délégués au Congrès, les deux Chambres se réunissent et le vote a lieu avec le résultat suivant: Warmoth 39, Eustis 31, Elam 17, blancs 9.—Pas de majorité valide, et pas d'élection.

Le Sénat se retire dans sa salle, et la Chambre s'ajourne au lendemain, à onze heures et demie.

Pseudo-Législature.

SÉNAT.

Séance du 23 janvier.

M. Brewster appelle l'attention sur le fait qu'une partie des débats d'hier sur le bill concernant l'acte relatif à l'enregistrement des warrants a été publiée dans le Journal.

Le président répond que cela a été fait par demande.

Du comité judiciaire.—Des rapports favorables sont présentés sur l'acte fixant les termes de la 8me district judiciaire et sur le bill pour fixer les salaires des employés dans les bureaux de l'auditeur. Le règlement est suspendu et les deux bills sont adoptés.

Terres publiques.—Rapport favorable sur la résolution jointe demandant au Congrès d'allouer le montant des ventes des terres publiques dans cet Etat aux deniers communs des libres. Le bill passe.

Corporations.—Rapport favorable sur le bill incorporant la Compagnie "Crescent City Gas Light."

Par M. Twichell.—Un bill autorisant l'auditeur à échanger les certificats de l'Assemblée Générale, pour des warrants d'Etat et pour fixer le taux de l'échange. Référé au comité de finance.

Le bill mettant à la disposition de l'avocat-général, A. P. Field, une somme de $1,000 pour faire des bureaux d'Etat, est, sur la demande de M. Brewster, référé au comité de finance.

M. Brewster dit qu'il ne faut pas précipiter cette affaire attendu que les deux Chambres sont en instance pour obtenir du gouvernement fédéral, qui ne s'en sert plus, l'Hôtel de la Monnaie qui deviendrait une maison d'Etat où tous les officiers d'Etat pourraient avoir des bureaux, sans être séparés les uns des autres, comme ils le sont aujourd'hui.

M. Sypher appelle sa résolution d'enquête sur les affaires de la Compagnie du chemin de fer de Chattanooga.

M. Ingraham parle des immenses franchises accordées à la Compagnie. Il les évalue à 8 millions de piastres et cependant tout le monde n'était pas admis de la même manière sur son chemin de fer. Il faut donc, dit-il, qu'une investigation complète soit faite.

M. Brewster diffère de M. Ingraham sur le montant reçu de l'Etat par la Compagnie. Il dit qu'une large proportion des subventions consiste en éventualités.

La résolution est déposée conformément au règlement.

Après une courte séance exécutive le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.

M. Tewsand présente une résolution portant que le comité de finances soit chargé de préparer un bill de revenu, et de faire un rapport lundi, ou avant lundi, 3 février prochain, afin que les membres puissent avoir le temps de tout examiner.

La résolution est adoptée.

M. Stewart présente une résolution portant que le comité sur le desséchement et les canaux sera chargé d'examiner, non seulement le travail préparé sous la loi actuelle, mais encore tous les comptes et règlements du dernier Conseil de la ville de la Nouvelle-Orléans, concernant le desséchement.

La résolution est adoptée.

Le comité des Voies et Moyens fait un rapport favorable sur le bill concernant le revenu et la collection des licences, etc.

Par M. Greene.—Un bill pour créer la paroisse de Lincoln et l'organiser. Référé au comité des Affaires paroissiales.

Par M. Mays.—Un bill pour modifier l'acte créant la paroisse de Vernon. Référé au Comité Judiciaire.

Par M. Williams—Un bill pour amender un acte relatif aux ventes judiciaires et autres ventes faites aux enchères publiques. Il porte que toutes ventes de propriétés de mineurs seront faites par le shérif. Référé.

M. Hahn se lève sur une question d'information et dit qu'il a trouvé sur son bureau une curieuse circulaire.

Cette circulaire, dont lecture est donnée, porte qu'un comité a été institué dans le but d'avoir un portrait équestre du général Grant, qui lui sera présenté comme une preuve de l'admiration, de l'estime et du respect que le bon peuple de la Louisiane professe pour les services que ce capitaine et homme d'Etat a rendus au pays.

M. Hahn cite aussi une annonce publiée dans le Republican et qui invite tous les clubs républicains de la paroisse à se réunir dans la salle de la rue Dryades pour donner au gouvernement des Etats-Unis une preuve de fidélité, de patriotisme et de justice.

Cette invitation est accompagnée de deux listes de souscripteurs, la première composée du président et des officiers de l'Association, et la seconde d'une quarantaine de noms italiens.

M. Hahn pense que cette circulaire et cette annonce sont la quintessence même de l'impudence. Il pense aussi que ce n'est là qu'un moyen de faire de l'argent.

L'orateur répond qu'il ne voit pas la chose de cette manière, autrement il n'aurait pas permis l'usage de la salle.

Sans plus autre discussion, la Chambre s'ajourne.

—La Gendarmerie de Saze-la-Romaine dans la Drôme, a capturé cinq individus se livrant à la fabrication illicite de la poudre dans une grotte des carrières de Saint-Just.

—Le tribunal de Rocroy est en ce moment saisi d'une affaire qui se rattache aux actes commis par l'armée prussienne dans le département des Ardennes. Voici les faits principaux:

Deux uhlans, le 26 octobre 1870, [illegible] furent tués par des francs-tireurs, aux environs de Vaux (Ardennes). Le lendemain, une colonne ennemie, [illegible] envahit le village, s'empare des hommes qu'elle y trouve encore et les enferme, au nombre de vingt-huit, dans l'église, en les prévenant qu'ils seront décimés et qu'ils aient à choisir trois d'entre eux pour être fusillés. Ils refusent, enfermés soixante-seize heures. Quand la porte se rouvre, on leur présente un casque contenant 28 numéros pour tirer au sort.

Mais trois hommes se sont dévoués, et, ce qui paraît plus triste, la majorité de leurs camarades a voté leur mort et les a livrés au peloton d'exécution. Ils sortent avec courage et sont fusillés contre le mur du cimetière.

Aujourd'hui les veuves demandent aux survivants la réparation civile du dommage qu'ils leur ont causé jusqu'à concurrence du profit qu'ils ont tiré de la mort de leurs maris, en échappant aux chances du tirage au sort. Dans une audience qui plaide de l'appréciation des principes de la guerre, Maître [illegible] est celle de M. [illegible] de la République donnera une [illegible] jeudi prochain.

Décédé, hier à quatre heures de l'après-midi, HUGUES LECOMTE, âgé de trente-six ans, né à Cirey, département de la Meurthe (France). Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, vendredi, à trois heures P. M. précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, No 379 rue Levée, entre Mazant et France, Troisième District.

[illegible]

Décédée, le 23 janvier 1873, à trois heures et demie de l'après-midi, MARIE CATHERINE VARION. Les amis et connaissances de la famille, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cet après-midi, à trois heures et demie. Le corps est exposé rue Amour entre Champs-Elysées et Marigny.

Paris papers des familles Varion et Pleasy.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.— Les Membres de la société sont priés d'assister à l'enterrement de feu sociétaire EUGÈNE LECHENE, décédé le 22 courant, à 4 heures P.M., âgé de [illegible] ans, qui aura lieu aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi. Le convoi partira de chez sa [illegible] 369, rue Levée, consignant Mazant.

Par ordre du Président.

A. BARBIER, Secrétaire.

[illegible] Les membres [illegible] sont priés d'assister aux funérailles de leur frère [illegible], qui auront lieu aujourd'hui, à 3 heures P. M. précises. Le convoi partira de la dernière demeure du défunt, rue Levée, No 379, entre Mazant et France.

Par mandement de la L.

F. A. BOSSONNEAU, Sec.

Décédé avant hier, le 22 janvier, à 11 heures du soir, à l'âge de 24 ans, EDOUARD TURGEAU, de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] de son frère,
CHARLES LAROQUE.

TAPIS ET RIDEAUX.

17 Chartres...A. BROUSSEAU...17 Chartres

IMPORTATEUR ET MARCHAND
En Gros et en Détail
DE TAPIS.

TOILE CIRÉE pour parquet,
NATTES,
STORES,
RIDEAUX Damas,
MATÉRIAUX pour Meubles et GARNITURES etc., etc.

Sirop Pectoral Balsamique de Dussougé.

Ce sirop est un [illegible] pour toutes les maladies de la poitrine et des poumons, [illegible], bronchites, la coqueluche, [illegible] d'asthme, de catarrhe, [illegible]

FAIX, QUE PIANOS LA BOUTEILLE.

—A vendre par—

Wheelock, Finlay & Co., Bell & Lewis, E. J. Hart & Co., [illegible]

B. P. DUCOTE, P., Propriétaire.
Au 318, Rue de Chartres.

12 janv—1m—PP—

J. SAGET, Armurier,

Rue de Chartres.

[illegible]

GRANDE LOTERIE D'OBJETS D'ART,

AU PROFIT
DE LA FOIRE DIOCÉSAINE,
sous le patronage de Mgr. l'Archevêque.

CETTE Loterie, [illegible]

Prix du Billet: 1 piastre.

En vente à l'Archevêché et au bureau du "Propagateur Catholique."

Banque Nationale du Citoyen, de la Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1873.—Le 13 du courant [illegible]

Samuel H. Kennedy, S. Friedlander, Jos. Dunbar, Alfred Moulton, Wm. G. Vincent

Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Saml H. Kennedy a été réélu Président à l'unanimité, et M. H. [illegible]

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Compagnie du Chemin de Fer Central de l'Illinois.—Connaissements pour tous les points, par la voie du Caire, AUX TAUX LES PLUS MODIQUES, sur des bateaux de première classe partant tous les soirs, à cinq heures. Aucune difficulté à cause de la glace ou des basses eaux.

JAMES T. TUCKER,
Agent Général,
Au No 25 de la rue Carondelet.

Avis.

UN jeune homme bien recommandé, désire une chambre dans une famille française pour apprendre la langue. S'adresser aux bureaux du Journal.

Avis Important aux Dames.

DANS le but de faire place à son stock de CHAPEAUX [illegible] offre aux dames le grand avantage de les faire garnir sans extra.

LOUIS GEO. ASBURY,
48 rue Royale.

Perdue

Le 23 courant, dans le [illegible], une jument [illegible] Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la ramènera au No [illegible] rue Vieille-Levée.

CONFISERIE

ADOLPHE LEMANNE,

397 rue [illegible]
Entre Dumaine et Ste. Anne.

2 Diplômes 1 Certificat à la Foire d'Etat de 1872.

[illegible]

Avis.

PERDU [illegible]

Bals du Théâtre de l'Opéra.

UNE série de [illegible] BALS PARÉS et MASQUÉS [illegible]

Le premier aura lieu le SAMEDI 1er février 1873; [illegible] le "JOUR DU MARDI GRAS; le [illegible] DE LA ST. JOSEPH.

[illegible]

H. DUBATEL [illegible]

Pommes de terre pour plant,

POMMES ET OIGNONS

[illegible]

JOS. KELLER.

Au No 9 de la rue Poydras, coin Vieille Levée.

Le Rév. Père Bourgeois,

A SAINTE-ROSE DE LIMA.

TOUTE la classe [illegible]

Ecoles Allemandes-Américaines Indépendantes.

PREMIER EXAMEN ANNUEL
—DANS LA—
SALLE DU LYCÉE, A L'HOTEL-DE-VILLE

Première section, à 9 heures du matin, JEUDI, 23 du courant, pour les garçons.

Seconde section, le lendemain, VENDREDI, 24, à la même heure, pour les filles.

[illegible]

J. H. MARTINSTEIN,

121...Royale...121

(Entre Toulouse et St-Louis.)

CE magasin, connu pendant plus de trente années pour la modicité de ses prix, remercie le public en général [illegible]

GRANDES RÉDUCTIONS

DANS SES PRIX.

[illegible]

LE SEUL ET VÉRITABLE MAGASIN
MARTINSTEIN.

CHEAP JOHN!!!

NOUS appelons l'attention du public sur ce NOUVEAU MAGASIN récemment ouvert au No 222 rue Royale. Les marchandises y sont vendues bon marché, et vendues à des prix [illegible]

Toutes les marchandises du CHEAP JOHN étant marquées en chiffres connus dans la vitrine et dans le magasin, les dames et le public en général pourront juger d'eux-mêmes de notre bon marché.

No 222 RUE ROYALE,
entre Conti et St-Louis.

AU PUBLIC.

AYANT été averti que certaines personnes qui ne sont pas plus responsables [illegible] HUILE SEPTOLINE [illegible] de la Compagnie d'Huile Septoline, Nos 23 de la rue du Camp et 26 de la rue Magazine.

J. P. CROS.

H. B. MANNION

29...RUE CARONDELET...29
—Nouvelle-Orléans—

TIRE des lettres de crédit pour voyageurs sur:

MM. N. M. Rothschild & Sons, Londres;
MM. de Rothschild Frères, Paris;
M. S. M. de Rothschild, Vienne;
M. M. A. de Rothschild & Sons, Francfort;

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

Moulin à scies à vendre.

LA société existant entre PITALUGUE & PETIT [illegible]

PITALUGUE & PETIT.

Nouvelle-Orléans, 23 Janvier 1873.

A partir de cette date, M. H. CHAURANT s'étant retiré de la maison H. CHAURANT & CO., la dite société est dissoute d'un commun accord.

La raison sociale sera désormais H. CHAURANT & CO. [illegible]

LE GRAND AMER SARRACENIA,

PRÉPARÉ PAR

Le Dr. JOS. TUCKER.

DE MOBILE, ALA.

Se vend maintenant

À la Nouvelle-Orléans.

L'IMMENSE demande de ce délicieux Tonique dans l'Arkansas, au Mississippi et en Géorgie, avait, jusqu'à présent, empêché le propriétaire de remplir les ordres transmis de la Louisiane. On peut se procurer l'Amer chez MM.

SCHMIDT & ZEIGLER, Grocers,
FREDERICKSON & HARTE, Pharmaciens,

Chez les grocers et les pharmaciens en général et dans tous les salons populaires.

Demandez un cocktail de "Bob and his friends"; il ne vous coûtera rien.

TOBY & BUTLER,
Agents pour la vente en gros,
Au No. 22 de la rue Natchez.

MAISON AUGÉ,

130...CANAL...130

ARRIVAGES PAR FRANKFORT,

FLEURS riches et ordinaires, (gros et détail,)
VELOURS et RUBANS,
CEINTURES et NŒUDS pour dames,
ÉVENTAILS et OMBRELLES riches,
MAROQUINERIES et CUIRS de RUSSIE,
BIJOUTERIE, fantaisie, Fouille, Ivoire et Jais,
CHIGNONS, BERTHES, POUFS CHIGS en tout

VENTE de CHEVEUX, (gros et détail)

PARFUMS et BROSSERIE [illegible]

GANTS.

DE VEUVE X. JOUVIN & CIE
3000 pièces, blancs pailles, noirs et couleurs de 1 à 4 boutons, pour dames et messieurs.

De JULES MATTON, de Grenoble—
Assortiment complet de 2 à 6 boutons.

COMPOSITION J. AUGÉ,
POUR LES CHEVEUX,

Seul et unique produit fabriqué en Louisiane [illegible]

BITTER DES ARABES,

PERFECTIONNÉ.

BREVETÉS S. G. D. G.

CE produit, [illegible]

SECOND ETAT SEMI-ANNUEL
—DE LA—

BANQUE NATIONALE MUTUELLE

—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS,
166, Rue du Canal,

A la Clôture des Affaires, Mardi, 31 Décembre 1872.

ACTIF:

En caisse, monnaie courante	$ [illegible]
En argent, or	[illegible]
Prêts et escomptes	[illegible]
Bonds des Etats-Unis, déposés pour la circulation	[illegible]
Autres actions, bonds et hypothèques	[illegible]
Dû par les agents de réserves d'achat	[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Meubles et installations	[illegible]
Primes sur les bonds des Etats-Unis	[illegible]
Dépenses sur l'or	[illegible]

PASSIF:

Capital, payé	$ [illegible]
Surplus	[illegible]
Circulation	[illegible]
Dividendes non réclamés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Profits et pertes	[illegible]

[illegible] PARTICIPENT AUX BÉNÉFICES.

Déclaré le 31 Décembre 1872.

SAML. FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Directeurs:

S. MASPERO,	JNO. T. HARDIE,
F. D. COBB,	CHR. LAFITTE,
ADOLPHE MEYER,	P. POURSINE,
ALBERT BALDWIN,	PAUL FOURCHY,
ERNEST MILTENBERGER.	

Compagnie de l'Ouest et de Mines de Cuivre.—[illegible] 1873—A l'élection annuelle des Directeurs, [illegible]

A. M. Fortier, [illegible]

T. H. HUNT a été élu président [illegible] et M. V. A. BELAUME, secrétaire.

V. A. BELAUME, Secrétaire.

ETAT DU

Louisiana Savings Bank AND SAFE DEPOSIT COMPANY,

No. 33 de la rue du Camp.
17 JANVIER 1873.

—ACTIF—

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

JOHN S. WALTON, Caissier.

Banque d'Epargnes de la Louisiane,

Au No 31 de la rue du Camp.

[illegible]

TOUS LES SAMEDIS SOIR,

De 6 à 8 heures.

ASSURANCE.

LOUISIANA EQUITABLE LIFE Insurance Company,

A laquelle l'Etat de la Louisiane a donné une charte.

Bureau au coin des rues Carondelet et Gravier.

[illegible]

JAMES H. LOW, Président.

Lafayette Fire Insurance Company OF NEW ORLEANS.

TROISIÈME ÉTAT ANNUEL.

[illegible]

KASPAR AUCH, Président.
LOUIS MATHIS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

JOHN DALY,
[illegible]

Le vingtième jour de janvier 1873 à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de SOIXANTE-HUIT POUR CENT [illegible]

KASPAR AUCH, Président.
LOUIS MATHIS, Secrétaire.

A l'élection annuelle qui a eu lieu le [illegible], les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour l'année:

Kaspar Auch,	J. H. Keller,
[illegible]	Henry Bensel, Jr.,
[illegible]	John Schwartz,
[illegible]	William Mahle,
[illegible]	[illegible]
[illegible]	Emile Dabot,
Robert Jackson,	E. H. Barton,
Henry Rice,	J. B. Cotton,
[illegible]	Dr. S. S. Wood,
[illegible] Purcell,	J. B. Norton,
[illegible]	J. M. Drummond,
[illegible] Chevalier,	Daniel Meadowith,

Et M. KASPAR AUCH a été réélu président, M. ROBERT JACKSON, vice-président, M. JOHN PURCELL, inspecteur.

LOUIS MATHIS, Secrétaire.

LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE,

Au No. 120 de la rue de la Commune,

[illegible]

COURS PRATIQUE
—de—

Lecture musicale (Solfège),

PAR MR. E. DUBOS,

A l'Institut de Mme Forney,
78 Rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine.

CE cours aura lieu les lundis, mercredis et vendredis, à 5 heures et demie P. M.

J. A. D'HEMECOURT.

CONFISERIE

Avec une Usine à vapeur.

J. A. D'HEMECOURT,

SUCCESSEUR DE E. TURPIN,

93...Rue Vieille-Levée...93

GRANDE Fabrique de Candi.

CANDIES EN BATONS (Médaille avec Premium au Louisiana State Fair),
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.
CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX.

Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre H. P. Diehl.
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

Association d'Assurances Mutuelles

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

Bureau, 163, rue du Canal,

QUATRIÈME ETAT TRIMESTRIEL,
—1872.—

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le quatrième trimestre de 1872, expiré le 31 décembre 1872.

Primes d'incendie	$217,185 65	
" maritimes	164,868 18	
" de rivières	70,630 61	[illegible]
En moins — primes non expirées	$[illegible] 14	
Primes Remboursées	[illegible]	[illegible]
Primes nettes acquises		[illegible]
Pertes par les incendies	$81,387 37	
" sur les mers	34,[illegible] 01	
" sur les rivières	6,651 19	
Réservé pour pertes non réglées	167,840	
		[illegible]
Réassurances	13,972 [illegible]	
Compte des dépenses	13,[illegible] 12	
Refaction (rebate)	2,764 [illegible]	
Profits et pertes	1,[illegible]	
En plus — 3 1/2 pour cent d'intérêt pour le quatrième trimestre sur le capital payé	[illegible]	
En moins: Escompte et intérêt	17,871 [illegible]	4,[illegible]
		[illegible]
Réalisés nets		[illegible]

—ACTIF—

Balance due sur stock-notes	[illegible]
En caisse	[illegible]
Billets et effets à recevoir	[illegible]
Actions et Bonds	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Primes en voie de collection	[illegible]
Assessment de 65 pour cent sur $[illegible]	[illegible]
Compte suspendu	[illegible]
Total	$1,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce septième jour de janvier 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire public.

RÉCAPITULATION
DES QUATRE TRIMESTRES DE 1872.

Primes sur les incendies	$689,730 [illegible]	
Primes sur la marine	374,313 [illegible]	
Primes sur les rivières	366,[illegible]	$1,[illegible]
Primes non expirées	366,[illegible] 14	
Primes rendues	3,[illegible]	[illegible]
Primes nettes acquises en 1872		[illegible]
Pertes, dépenses, réassurances, réduction (rebate), etc. Premier quartier	$169,147 [illegible]	
Second do	110,132 [illegible]	
Troisième do	79,305 [illegible]	
Quatrième do	204,[illegible]	[illegible]
Profit net de 1872		[illegible]

PROFITS ALLOUÉS AUX ACTIONNAIRES.

Premier trimestre de 1872, 25 pour cent sur les primes et 3 1/2 pour cent sur l'action.

Deuxième trimestre de 1872, 25 pour cent sur les primes, et 3 1/2 pour cent sur l'action.

Troisième trimestre de 1872, 50 pour cent sur les primes, et 3 1/2 pour cent sur l'action.

Quatrième trimestre de 1872, 25 pour cent sur les primes, et 3 1/2 pour cent sur l'action.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de recouvrer immédiatement des actionnaires, un assessment de 65 pour cent sur le montant net des primes acquises pendant le quatrième trimestre de 1872, sujet à assessment, s'élevant à $391,175 19; et il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 3 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Chs. Cavaroc,	Arthur Poincy,
Chs. De Ruyter,	J. Ezié,
Leon Haas, Jr.,	P. S. Wiltz,
E. F. Mioton,	Léon Queyrouze,
Wm. Agar,	John Rocchi,
S. Cambon,	J. B. Lovert.

H. CLOSTERMANN — Jos. BAYLE

CLOSTERMANN & BAYLE,

IMPORTATEURS DE

Marchandises françaises, anglaises et allemandes.

La maison la plus ancienne à la Nouvelle-Orléans dans le commerce des "articles" [illegible]

Le Dr. Charles E. Kells,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 24, rue Dauphine, [illegible] la rue du Canal.

GRANDE FABRIQUE DE

CANDI

DE

NORMAN & REISS

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE

NORMAN & REISS. — Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

[illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, [illegible]

Fire Works!

ROMAN CANDLES
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SPECIAL WHEELS,
BANNER WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
TRIANGLES,
[illegible]
FLYING PIGEONS,
TOURBILLONS,
FIRE CRACKERS

PRIZE BOXES.

BON TON, SANTA CLAUS
CASH PRIZE BOX, SHOO FLY
LITTLE SHOO FLY.

A vendre par

NORMAN & REISS,

[illegible] de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

[illegible]

Great Southern Dollar Store,

147 ... Rue du Canal ... 147

250,000 ARTICLES NOUVEAUX à un dollar, [illegible]

F. MEUNIER,

Rue de Chartres.

A l'honneur d'annoncer aux marchands de la ville et de la campagne, qu'il ouvre son magasin de gros le [illegible], et qu'il vendra ses marchandises, pour le comptant, AU-DESSOUS DES PRIX DE NEW-YORK. [illegible]

ARTICLES DE MODES ET FANTAISIE, d'un grand choix de VÉRITABLE DENTELLE et autres, [illegible]

Changement de domicile.

J. [illegible]

Le Collège Commercial de Delbear

EST ouvert de 9 heures du matin à 3 heures du soir. [illegible]

AVIS.—Les expéditeurs et les planteurs de la côte, [illegible] EMPIRE [illegible]

E. E. BUCKLEY,
Horloger,

VEND des MONTRES américaines, anglaises et suisses, [illegible] BIJOUTERIE FINE, de l'ARGENTERIE PURE, des LUNETTES [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

Boulangerie à Vendre.

ON propose à vendre, pour cause de changement, une BOULANGERIE [illegible]

A Vendre,

Une GROCERIE-CAFÉ, située dans le Deuxième District, [illegible]

A. E. BIENVENU,
No. 31 de la rue Royale.

A Vendre,

Café-Grocerie et Magasin d'Huiles et Lampes.

[illegible]

J. B. BONHOMME.

A Vendre,

Pour cause de [illegible], le "CRYSTAL PALACE SALOON AND LODGING HOUSE," [illegible]

A Vendre,

—POUR CAUSE DE DÉPART—

UN CAFÉ, [illegible]

A Vendre,

Une [illegible]

ED. L. KELL & CO.,

NÉGOCIANTS [illegible]